



Le **Jaseur** du **Lac**

Volume 34, numéro 1 - Mars 2018

Lac-Sergent

---



# Table des matières

Mot du Maire.....	3
Mot des conseillers .....	5
Programme de financement municipal pour la mise aux normes des installations septiques .....	9
État de la situation financière au 31 décembre 2017 .....	11
Sommaire de l'information financière consolidée au 31 décembre 2017 .....	12
Nouvelles en bref.....	15
CCU.....	16
Programme proactif de l'inspection des fosses .....	17
Info-travaux .....	17
Réglementation .....	18
Table des Aînés .....	19
A.P.P.E.L.S – .....	20
Comité de la Chapelle – Vente de bancs.....	21
Association nautique – Mot de la Commodore.....	22
Rampe de mise à l'eau et carte d'accès .....	22



**VÉLOPISTE  
Jacques-Cartier  
Portneuf**

## OFFRE D'EMPLOI ÉTÉ 2018

*Tu as le goût de te mettre en forme et de travailler à l'extérieur, tu es sérieux, voici un travail pour toi \* :*

### **PATROUILLEUR À VÉLO** (Préposé à l'accueil et à la sécurité)

#### **Fonctions :**

- Assurer l'accueil et la sécurité sur la VéloPiste Jacques-Cartier/Portneuf.
- Procurer de l'aide aux cyclistes.
- Donner les premiers soins.
- Faire appliquer la réglementation.
- Informer les utilisateurs sur les attraits de la région.
- Petits travaux d'entretien.
- Divers tâches connexes.
- **30 à 35 heures /semaine.**

#### **Qualifications requises :**

- Être étudiant à temps complet et retourner aux études à l'automne.
- *Être sociable et aimer le contact avec le public.*
- *Être autonome et débrouillard.*
- *Avoir un intérêt pour le vélo.*
- *Avoir 16 ans et plus*
- **Être disponible toutes les fins de semaine de l'été.**

\*Veuillez noter que la forme **masculine utilisée** dans cette offre désigne aussi bien les filles que les garçons.

**Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 13 avril 2018 à :**

Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf  
Comité de sélection  
100-5, rue Saint-Jacques

Saint-Raymond, (Québec) G3L 3Y1

Ou par courriel au [spjcp@cite.net](mailto:spjcp@cite.net)

Pour de l'information : 418 337-7525



## Mot du Maire

À tous les citoyens de Lac-Sergent,

Je suis heureux de partager avec vous cette première édition du Jaseur 2018 depuis la nomination des membres de la nouvelle équipe du Conseil de ville. En plus des résultats financiers validés de la dernière année, vous trouverez dans cette publication de l'information concernant des dossiers en cours ou en planification que nous priorisons actuellement.

Notre objectif premier demeure la protection du Lac et l'environnement et c'est ce que nous démontrons par :

- la mise en place de la Table de concertation du bassin versant pour l'établissement d'un plan directeur de l'eau,
- le dévoilement du programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques.



## La Table de concertation

La démarche de la CAPSA a pour but de dresser clairement le portrait de la situation actuelle du Lac. Elle offre surtout l'opportunité à tous les intervenants du milieu de donner leur opinion et de contribuer à l'élaboration et la priorisation des actions que les trois villes et leurs participants devraient appliquer au cours des prochaines années, et ce, en respectant les besoins des citoyens. La présence de plus de 125 personnes lors de la rencontre de lancement et le nombre élevé d'inscriptions pour participer à cette Table de concertation indiquent clairement le désir d'implication et de prise en charge des actions par la population. Je vous invite à consulter régulièrement la page de la **Table de concertation** sur notre site Internet pour connaître les développements.

## La mise aux normes des installations septiques et le programme d'aide

Plus de 260 installations septiques dépassent les 30 ans et environ 70 systèmes plus récents portent la cote B ou B- selon le relevé sanitaire de 2011. Alors, la mise à niveau des installations sanitaires représente un défi majeur pour notre municipalité et pour notre Lac. C'est pourquoi nous avons opté pour une approche collaborative et volontaire en mettant tout en œuvre pour soutenir les citoyens dans ce processus et en offrant entre autres, le financement municipal des travaux pour ceux qui le désirent. Nous nous sommes fixé une période de trois ans pour atteindre cet objectif.

En 2018, nous réinstaurerons le programme proactif d'inspection annuelle qui avait été abandonné en 2012 et ce, dans le but d'assurer le maintien de la qualité des installations septiques et la prise de mesures correctives lors de la découverte d'anomalies.

## La gestion municipale

Comme le dit l'expression « Nous tentons de faire plus avec moins ». En effet, certains changements de processus ou de règlements ont eu lieu ou, du moins, sont planifiés. Ils ont pour objectif d'accroître l'efficacité de l'organisation tout en répondant à vos besoins ou en clarifiant les règles qui s'appliquent.

Dans cette optique, nous avons procédé aux modifications suivantes :

- la méthode d'affichage des avis publics
- la politique contractuelle;
- l'instauration d'un code d'éthique pour les bénévoles œuvrant au sein des comités de la Ville;
- la plate-forme du site Internet de la Ville;
- la modification de certains règlements d'urbanisme, dont ceux concernant les bâtiments secondaires et les certificats d'implantation des installations septiques.

D'autres changements sont planifiés et expliqués un peu plus loin dans cette édition du Jaseur.

### **Les installations matérielles et sportives**

Nous pensons aussi qu'une ville doit refléter le dynamisme des gens qui l'habitent et pour ce faire, l'administration doit donner accès à des installations matérielles et des équipements sportifs qui répondent à vos attentes selon nos moyens financiers.

C'est dans cet objectif que le Conseil a mis en place un comité qui évalue actuellement divers scénarios portant sur l'utilisation de la Chapelle et de son parc. Nous avons également soumis un projet de rénovations majeures du club nautique afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins croissants des jeunes de l'Association nautique.

Je tiens à souligner et à remercier les conseillers pour leur implication, leur travail et leur engagement ainsi que le personnel de la Ville pour son soutien. Nous espérons que ces diverses initiatives sauront répondre à vos attentes et à vos besoins et contribueront à la protection du Lac et au développement de la qualité de vie de notre municipalité.

Acceptez mes sincères salutations,

*Yves Bédard*

Maire

[lac-sergent-maire@derytele.com](mailto:lac-sergent-maire@derytele.com)

---

## Mot des conseillers

**Daniel Arteau**

Conseiller au district #1



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Bienvenue dans ce nouveau Lac Sergent de la transparence. C'est un privilège et un plaisir pour moi de pouvoir travailler avec cette nouvelle équipe dynamique et axée sur une même vision.

Lors de la soirée du 5 novembre dernier, la population a fait le choix du renouveau. Il faut dire que le climat au Lac était plutôt pessimiste. Mon objectif est de pouvoir donner un peu plus de positivisme face à une situation complexe. Aujourd'hui, les citoyens ont tourné la page face à un projet d'égoût collecteur, mais n'ont pas pour autant tourné le dos au Lac. L'intérêt pour la suite des événements se fait sentir de façon régulière. Les demandes, les questions pour savoir; et maintenant quoi, quelle est la suite ? La suite est simple, c'est à chaque citoyen de faire sa part. Vous savez qu'on ne peut ni surestimer, ni sous-estimer, le rôle de chaque citoyen dans l'atteinte des résultats probants pour notre Lac.

Tous les autres membres du conseil et moi-même sommes bien sensibles à la situation du Lac. Je désire travailler dans l'optique de trouver des solutions concrètes et surtout abordables pour tous les citoyens dans la préservation de notre Lac et de fournir un soutien au citoyen. Le programme pour la mise à niveau des installations septiques en est un exemple.

Au moment d'écrire ces lignes, le comité de la CAPSA se mettait en marche. Ce sera pour moi l'occasion de pouvoir travailler concrètement avec les acteurs du milieu dans la recherche de nouvelles solutions, mais aussi de connaître les inquiétudes des citoyens. Cette démarche offre au citoyen la possibilité concrète de participer à l'amélioration de notre Lac.

Mon objectif sera toujours de garder un œil sur le contrôle de notre budget, tout en donnant de la latitude à nos projets.

Je prends le temps et l'occasion pour vous souhaiter à tous et à toutes un bel été 2018 en vous rappelant que chaque petit geste que nous faisons peut faire en sorte que notre environnement se portera mieux.

Nous savons tous que nous avons un environnement enviable, veillons à le conserver.

*Daniel Arteau*

[lac-sergent-conseiller1@derytele.com](mailto:lac-sergent-conseiller1@derytele.com)



MERCI ! VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE À LA RÉUSSITE ENVERS NOTRE ENGAGEMENT POUR OFFRIR UN ENVIRONNEMENT MEILLEUR.

COLLECTIVEMENT, NOUS AVONS ATTEINT UN TAUX DE 66 % DE VALORISATION DES MATIÈRES EN 2017.

FÉLICITATIONS ET CONTINUEZ DE BIEN FAIRE LE TRI !



Visitez  
**laregieverte.ca**

Régie régionale de gestion des  
matières résiduelles de Portneuf

**Jean Leclerc**

**Conseiller au district #2**



Bonjour à tous,

Moi, j'aime mon Lac! Pour cette raison, j'ai décidé de relever ce nouveau défi au sein du Conseil de Ville de Lac-Sergent. Je suis très fier de représenter les citoyens de mon district et je suis particulièrement heureux de faire partie d'une nouvelle équipe dynamique, respectueuse et transparente qui s'est engagée à mettre tout en œuvre pour créer le devenir de Lac-Sergent.

Considérant que moins de 1% de la population québécoise bénéficie du privilège de vivre près d'un lac, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le préserver. Plusieurs actions seront entreprises à cette fin, dès cette année, et votre participation ainsi que votre implication deviendront primordiales pour atteindre notre objectif commun.

Parmi mes tâches, je seconderai le maire, entre autres, dans le dossier de la mise aux normes des installations septiques. Ce dossier me tient spécialement à cœur parce qu'il y a urgence d'agir, et mon rôle se traduira sous forme de soutien aux citoyens qui seront invités à procéder sur une base volontaire et non sous la contrainte! De plus, j'apporterai ma contribution auprès des bénévoles très dévoués de l'Association Nautique, car ceux qui me connaissent depuis longtemps savent mon attachement à cette institution et que le bénévolat auprès des jeunes a occupé intensément 2 décennies de ma vie. Aussi, j'ai commencé à m'impliquer au sein du Comité de la Chapelle, car je crois sincèrement que nous pouvons trouver ensemble des solutions profitables et rentables afin que les résidents du Lac puissent se réapproprier ce bâtiment historique à préserver.

Je demeure disponible pour toute information que vous jugerez pertinente dans le cadre de mes fonctions et je vous remercie à l'avance de votre confiance!

*Jean Leclerc*

[lac-sergent-conseiller2@derytele.com](mailto:lac-sergent-conseiller2@derytele.com)

**AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER**



*Ville de Lac-Sergent*

1525, chemin du Club-Nautique  
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0  
Tél.: (418) 875-4854  
Courriel: [lac-sergent@derytele.com](mailto:lac-sergent@derytele.com)  
Site Web: [www.villelacsargent.com](http://www.villelacsargent.com)

**Pour toute demande de vidange d'une fosse septique résidentielle contactez**



**SERVICES AUX CITOYENS / INFO-COLLECTE**

**418 876-2714 / 1 866 760-2714 Poste 204**

[info@rrgmrp.com](mailto:info@rrgmrp.com)

**Ou en ligne à**

**<http://www.laregieverte.ca/formulaires>**

**DEMANDE DE VIDANGE EN URGENCE**

Les bureaux de la Régie sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 16 h .

Pour les urgences seulement, en dehors des heures d'ouverture de la Régie, vous pouvez joindre :

**Sani Saint-Basile au 1 800 203-8827**





Chères citoyennes, chers citoyens,

La préservation du lac et de son environnement ont toujours été un objectif personnel important pour moi et c'est avec cette priorité en tête que j'ai voulu m'impliquer de nouveau dans la gestion municipale l'automne dernier. Je voudrais avant tout remercier les électeurs de mon district qui m'ont accordé leur confiance. Sachez que je suis toujours disponible pour vous informer et bien vous représenter à la table du conseil.

Le maire et les membres du Conseil de ville m'ont confié plusieurs mandats importants sur lesquels je concentrerai mes efforts au cours des prochains mois, soit :

- La Régie Régionale de la Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf (R.R.G.M.R.P.) où mon objectif est de m'assurer de la qualité et de l'efficacité du service obtenu par les résidents;
- Le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.). Comité où tous les membres analyseront attentivement les dossiers présentés ainsi que les demandes de permis afin de soumettre les recommandations qui assurent le respect de la réglementation;
- Le suivi de la gestion des travaux publics municipaux où plusieurs dossiers méritent toute notre attention.

J'ai aussi accepté la demande de remplacer ponctuellement le maire et d'agir en tant que maire suppléant lorsque requis.

Même si la tâche s'avère importante et les défis nombreux, j'apprécie énormément la collaboration de toute l'équipe municipale actuelle qui collabore étroitement afin d'implanter rapidement des actions visant l'amélioration de l'environnement et les services à la population.

Je vous souhaite un beau printemps et j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer cet été.

*Laurent Langlois*  
[lac-sergent-conseiller3@derytele.com](mailto:lac-sergent-conseiller3@derytele.com)

---

**Stéphane Martin**

Conseiller au district #4



Chères citoyennes, chers citoyens,

Il me fait plaisir de vous écrire pour la première fois en tant que conseiller du district numéro 4. Bien qu'étant résident du Lac-Sergent depuis ma naissance et propriétaire d'un chalet depuis plus de vingt-cinq (25 ans) je n'avais, jusqu'à récemment, participé à aucune activité politique au Lac-Sergent et pas même assisté à un conseil de ville. Étant issu d'une famille présente et active au Lac-Sergent depuis plus de cinq (5) générations, j'ai considéré qu'il était temps de m'impliquer et de donner du temps à la Ville de Lac-Sergent afin de protéger l'intérêt du lac et de ses citoyens.

Depuis plusieurs années, le projet d'égout collecteur a suscité les passions et, malheureusement, les déchirements entre les citoyens de Lac-Sergent. Pendant toute cette période, malgré la bonne volonté de ceux qui portaient le projet et le dynamisme de ses opposants, force est d'admettre que les relations entre plusieurs citoyens du Lac se sont envenimées et qu'il en a résulté, aux séances du conseil de ville et aux séances d'information, des débordements qui doivent rester choses du passé. De plus, pendant que ce débat sur le projet d'égout collecteur a perduré, il s'est posé peu de gestes pour favoriser la mise aux normes des installations septiques des résidences de Lac-Sergent.

C'est dans cette optique que j'ai pris la décision de me présenter comme conseiller aux fins, d'une part, de m'assurer que l'ordre et le respect régneront dorénavant lors des assemblées du conseil de ville et des réunions organisées par la Ville et que des mesures concrètes soient prises pour moderniser les installations septiques situées sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent. Cette année, plusieurs citoyens bénéficieront d'un programme de financement pour mettre aux normes leurs installations septiques. Dans mon district, le secteur situé dans la Baie de l'Île pourra bénéficier de ce programme. J'invite tous les citoyens de ce secteur à profiter de ce financement, lequel vous permettra d'étaler le coût de la mise à niveau de vos installations septiques sur votre compte de taxes pour les prochaines années. Il s'agit d'une occasion qui ne se présentera qu'une fois et vous devrez respecter les délais et exigences prévus au règlement de la Ville pour bénéficier de ce programme.

Nous avons également mis en place un système de validation des travaux de mise aux normes de vos installations septiques par un second expert de manière à nous assurer que le choix du système convenant à chaque terrain donné a été fait avec professionnalisme et que les travaux qui s'y rapportent auront été exécutés selon les règles de l'art.

Bref, la Ville de Lac-Sergent n'a d'autres choix que de s'assurer que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r. 22, est appliqué et respecté le plus rigoureusement possible.

Finalement je vous invite à participer à toutes les activités organisées par la Ville de Lac-Sergent de même que par l'Association nautique du Lac-Sergent, lesquelles permettent à tous de bénéficier d'activités sociales et de se connaître davantage.

*Stéphane Martin*

[lac-sergent-conseiller4@derytele.com](mailto:lac-sergent-conseiller4@derytele.com)

## **Création d'un programme de financement municipal pour la mise aux normes des installations septiques**

De nombreux citoyens s'interrogent et désirent connaître les actions que la Ville compte entreprendre afin de procéder à la mise aux normes des installations septiques qui avaient été identifiées **B** - lors du relevé sanitaire de 2011.

**Après discussions et analyse, le Conseil de ville s'est fixé comme objectif de mettre en place un programme de soutien pour l'ensemble des installations sanitaires situées sur son territoire afin de rencontrer les normes de la réglementation provinciale du Q-2, r. 22 d'ici le 30 juin 2021.**

Notre but n'est pas de contraindre les résidents par des mesures coercitives, mais plutôt de les accompagner et les soutenir dans leurs actions afin de les aider à se conformer à la réglementation.

Considérant que plus de 320 installations septiques nécessitent une mise aux normes selon le dernier relevé sanitaire, le Conseil a décidé de procéder en 3 phases afin de s'assurer que la Ville a les ressources disponibles pour assumer les services de support requis et pour répartir les impacts potentiels liés aux travaux sur l'ensemble du Lac, et ce, d'une façon ordonnée.

**La Ville, consciente des engagements financiers qu'exige cette mise aux normes, a décidé de se prévaloir de l'opportunité proposée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) d'offrir le financement de ces travaux aux citoyens.**

Cette offre de financement est complémentaire au programme existant de crédit d'impôt provincial de 20% pour la mise aux normes des installations septiques pour les résidences permanentes et secondaires qui est en vigueur jusqu'en 2022.

Dans cette démarche, chaque conseiller assumera un rôle-conseil et un suivi auprès des citoyens de son district dont l'objectif, rappelons-le, est l'amélioration de la santé de notre Lac.

**Pour le plan de financement municipal, les 4 districts électoraux de la Ville seront divisés afin de correspondre aux 3 années de mise en œuvre du programme auquel seront éligibles chaque année de 110 à 125 propriétés.**

**Pour chaque secteur, les propriétaires identifiés, dont les installations d'eaux usées ou une partie de leurs composantes ont plus de 30 ans (durée de vie normale), recevront une lettre au mois de mars de l'année où le programme de financement sera disponible. Cette lettre leur demandera s'ils planifient effectuer la mise aux normes de leur installation septique au cours de la même année.**

- Les propriétaires qui répondront positivement à cette démarche devront retourner le formulaire signé et seront alors conviés à une rencontre d'information au cours de laquelle les sujets suivants seront présentés :
  - les différentes étapes et implications d'une mise à niveau des installations septiques
  - les explications du contenu d'une étude de caractérisation de sol faite par un spécialiste
  - les impacts environnementaux des différents systèmes
  - le programme provincial de crédit d'impôt disponible pour les résidences permanentes et secondaires
  - le programme de financement municipal
  - l'avantage des regroupements d'achats

- Suite à cette rencontre, les propriétaires devront indiquer :
  - s'ils adhéreront au programme de financement municipal ou
  - s'ils procéderont à la mise à niveau de leurs installations sans ce programme
- Les citoyens qui adhéreront au financement municipal devront avoir complété les études de sols durant l'été ainsi que les travaux au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Les propriétaires des zones ciblées qui n'ont pas l'intention de procéder à la mise aux normes durant cette période devront retourner le document à cet effet et n'auront plus accès ultérieurement au programme de financement municipal, car le règlement d'emprunt est obligatoirement lié à un secteur de taxation défini.

Pour les propriétaires dont les installations ont moins de 30 ans et dont le dernier relevé sanitaire indiquait une cote B ou B-, la Ville procédera avec eux à la révision des résultats afin d'identifier les correctifs requis pour les rendre conformes. Ces citoyens pourront eux aussi profiter du programme de financement municipal pour les travaux correctifs s'ils le désirent.

**En 2018, pour les 4 districts, les secteurs ciblés sont les suivants :**

- **District 1 (de la rue des Pins à la rue des Hêtres) du no 36 au no 495**
- **District 2 (de la Grosse Roche à la Chapelle) du no 1022 au no 1444**
- **District 3 (du chemin de l'Ancienne-Gare à la Chapelle) du no 1840 au no 1910**
- **District 4 (de la Baie de l'Île au chemin de l'Ancienne-Gare) du no 2390 au no 2446**

Les propriétaires dont les résidences sont situées à l'extérieur des secteurs définis en 2018, pourront tout de même procéder à la mise aux normes de leurs installations septiques s'ils le souhaitent, cependant ils ne pourront se prévaloir du programme de financement municipal.

Nous estimons aussi que les citoyens, en plus du crédit d'impôt provincial de 20% et de la possibilité d'obtenir le financement municipal, pourront bénéficier d'une certaine économie concernant les coûts des travaux. En effet, ils auront l'opportunité de se regrouper entre voisins pour la négociation des services auprès des divers entrepreneurs et de profiter de la coordination de la cédule d'implantation.

**À compter de 2018, la Ville mettra en place son programme d'inspection des installations septiques afin de s'assurer du respect de la réglementation et d'informer les citoyens des problématiques existantes s'il y a lieu.**

Le Conseil de ville prend les mesures afin de faciliter la mise aux normes des installations septiques désuètes de la municipalité pour assurer avant tout la protection de l'eau potable et la sauvegarde de l'un de nos biens les plus précieux, notre Lac! C'est maintenant à chaque propriétaire qu'appartient la décision d'agir ou non.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration,

*Yves Bédard*

Maire

Le 8 mars 2018

N.B. Veuillez prendre note que le programme de crédit d'impôt provincial (20%) pour la mise aux normes des installations septiques des résidences principales et secondaires se terminera le 31 décembre 2022 alors que le plan de financement municipal n'est disponible que pour l'année spécifique aux secteurs qui seront définis de 2018 à 2020.



**VÉLOPISTE  
Jacques-Cartier /  
Portneuf**

**NAVETTE-VÉLO 2018**



**4  
SAMÉDIS**

21 juillet 2018  
4 août 2018  
18 août 2018  
29 septembre 2018

[www.velopistejcp.com](http://www.velopistejcp.com)

## Navette-vélo 2018

Départ de Québec en direction de Rivière-à-Pierre

Trois départs sont prévus cet été, soit les samedis 21 juillet 2018, 4 août 2018, 18 août 2018 et 29 septembre 2018, le tout en autobus privé muni d'une remorque adaptée pour les vélos.

### LES DÉPARTS :

- Les départs se feront de la Gare du Palais de Québec à 7h30.
- Les autres points de départ sont les stationnements de :
  - 8h00\* - Loretteville
  - 8h20\* - VéloPiste Jacques-Cartier/Portneuf, devant le Centre de Recherche de Valcartier
  - 8h40\* - Station Touristique de Duchesnay
  - 9h00\* - VéloPiste Jacques-Cartier/Portneuf, rue St-Alexis, à Saint-Raymond
  - 9h30\* - Arrivée à Rivière-à-Pierre

*\*L'horaire peut varier selon les embarquements*

- Les cyclistes devront se présenter au moins 30 minutes avant l'heure du départ.
- Maximum de 26 passagers admis.
- Vélo standard seulement (aucun tandem, tricycle et autres, ne peuvent être admis).

### RÉSERVATION :

- **Réservation obligatoire :** les réservations peuvent être faites par téléphone entre 9h00 et 17h00, du lundi au vendredi, au **418 337-7525**.
- Réservation obligatoire par carte de crédit (Visa ou Master Card).

### TARIF :

Tarif uniforme peu importe le lieu de départ et la destination: 35\$/personne, incluant les taxes et le transport du vélo.

### POLITIQUE D'ANNULATION :

- Le montant total sera facturé si l'annulation survient après le mercredi précédant la date du départ.

*En plus des 4 dates offrant un service de navette, l'entreprise Taxi Bédard 2018 offre également le service de Taxi-Navette. Le coût est évalué selon la distance à parcourir.*



## État de la situation financière au 31 décembre 2017

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport de l'information financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2017 tel que vérifié par la firme comptable Bédard-Guilbault.

Au cours des derniers mois, le nouveau Conseil de ville a travaillé étroitement avec la directrice générale afin de finaliser la reddition des comptes des divers programmes gouvernementaux.

La décision de l'administration précédente de réserver les fonds de la taxe d'accise à la réalisation du projet d'égout a eu pour effet de suspendre des demandes de remboursements admissibles pour la Ville, en 2015 et 2016. De plus, nos démarches, entreprises avec le ministère des Affaires municipales, ont permis de débloquer les montants de la subvention accordée pour la construction de l'Hôtel de Ville, sommes qui n'avaient pas encore été versées.

L'impact de ces démarches a permis de clore l'exercice financier de 2017 avec un surplus de près de 344 000 \$.

Étant donné qu'une partie des sommes récupérées pour les travaux des années antérieures était relative au projet d'égout, le Conseil de ville a décidé de réserver celle-ci au remboursement du règlement d'emprunt pour les plans et devis. Les citoyens se verront donc soulagés de cette « taxe spéciale d'égout » prévue en 2019 et en 2020. Les états financiers de 2017 reflètent cette décision.

Le bilan de 2017 se termine donc par un surplus accumulé de 453 772 \$ comparativement à celui de 231 039 \$ déclaré à la fin de 2016.

Considérant les investissements qui seront requis pour l'amélioration de l'état du Lac et des infrastructures municipales, ces résultats financiers positifs constituent un point de départ très intéressant pour l'ensemble des citoyens!

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	Réalizations 2016		Budget 2017	Réalizations 2017		Total consolidé <sup>1</sup>
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	
<b>Revenus</b>						
Fonctionnement	1	996 797	963 350	839 605	103 562	884 693
Investissement	2	40 000	325 000	361 021		361 021
	3	1 036 797	1 288 350	1 200 626	103 562	1 245 714
<b>Charges</b>	4	995 805	996 510	983 932	92 917	1 018 375
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	40 992	291 840	216 694	10 645	227 339
Moins : revenus d'investissement	6 (	40 000 ) (	325 000 ) (	361 021 ) (		361 021 )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	992	(33 160)	(144 327)	10 645	(133 682)
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Amortissement des immobilisations	8	107 128	107 128	116 872	9 562	126 434
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9					
Remboursement de la dette à long terme	10 (	) (	37 800 ) (	37 800 ) (	6 742 ) (	44 542 )
Affectations						
Activités d'investissement	11 (	95 291 ) (	36 168 ) (	(211 613)) (	721 ) (	(210 892))
Excédent (déficit) accumulé	12	50 014		5 087	209	5 296
Autres éléments de conciliation	13			192 287	8	192 295
	14	61 851	33 160	488 059	2 316	490 375
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	62 843		343 732	12 961	356 693

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.  
Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2017		Réalizations 2017		Réalizations 2017	Réalizations 2016
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
Administration générale	1	238 938	236 615	22 014	258 629	247 215
Sécurité publique						
Police	2	93 023	92 995		92 995	90 692
Sécurité incendie	3	54 254	58 217		58 217	56 993
Autres	4	1 915	1 914		1 914	1 820
Transport						
Réseau routier	5	211 564	194 248	58 797	253 045	240 204
Transport collectif	6					1 424
Autres	7					
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	90 406	94 432		94 432	122 676
Matières résiduelles	9	45 833	47 344	3 948	51 292	99 511
Autres	10	9 888	8 186		8 186	13 445
Santé et bien-être	11					
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	48 834	40 329		40 329	43 354
Promotion et développement économique	13	11 253	11 253		11 253	10 585
Autres	14	2 450	1 256	4 986	6 242	6 682
Loisirs et culture	15	68 843	67 213	27 127	94 340	87 208
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	12 181	13 058		13 058	14 230
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	889 382	867 060	116 872	983 932	1 018 375
Amortissement des immobilisations	20	107 128	116 872	( 116 872 )		
	21	996 510	983 932		983 932	1 018 375
						1 036 039

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE  
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

		2016	2017		2016
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Total consolidé
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	75 864	318 858	383 088	420 704
Débiteurs	2	412 645	643 276	651 438	436 010
Placements de portefeuille	3	300 547	500	16 457	10 508
Autres	4				
	5	789 056	960 632	1 050 981	867 222
<b>Passifs</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie					
	6				
Dettes à long terme	7	467 980	419 747	507 208	562 102
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8				
Autres	9	220 179	115 492	147 341	241 248
	10	688 159	535 239	654 549	803 350
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	11	100 897	425 393	396 432	63 872
<b>Actifs non financiers</b>					
Immobilisations	12	2 363 252	2 255 248	2 379 754	2 485 223
Autres	13	174	376	621	373
	14	2 363 426	2 255 624	2 380 375	2 485 596
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	231 039	453 772	482 331	262 052
Excédent de fonctionnement affecté	16	51 597	112 897	139 291	73 693
Réserves financières et fonds réservés	17	20 801	20 801	23 423	23 423
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 (	) (	) (	) (	) (
Financement des investissements en cours	19	(2 865)		1 170	(1 300)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	2 163 751	2 093 547	2 130 592	2 191 600
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21				
	22	2 464 323	2 681 017	2 776 807	2 549 468

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES  
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

		2017	2016
<b>Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale</b>			
-	23		
-	24		
- Projet motoneige	25	6 000	7 000
- Surplus égout - dette	26	106 897	44 597
-	27		
-	28		
-	29		
-	30		
-	31		
	32	112 897	51 597
<b>Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés</b>			
	33	26 394	22 096
	34	139 291	73 693
<b>Réserves financières et fonds réservés - Administration municipale</b>			
	35	20 801	20 801
<b>Réserves financières et fonds réservés - Organismes contrôlés<sup>1</sup></b>			
	36	2 622	2 622
	37	162 714	97 116

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés.

Extrait du rapport financier, pages S15 et S23-1

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME  
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

		2017
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	34 502
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	141 506

*Extrait du rapport financier, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE  
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

		2017 Total consolidé	2016 Total consolidé
<b>Dettes à long terme à la charge de l'organisme municipal</b>			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	2 998	2 998
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	84 683	91 425
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	162 200	200 000
<b>Dettes à long terme à la charge des tiers</b>			
Gouvernement du Québec et ses entreprises <sup>1</sup>	7	261 500	273 600
Autres	8		
<b>Dettes en cours de refinancement / Reclassement / Redressement</b>			
	9		
	10	511 381	568 023

1. Incluant les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

*Extrait du rapport financier, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

		Réalizations 2016	Budget 2017	Réalizations 2017	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
<b>Fonctionnement</b>					
Taxes	11	819 028	816 683	817 447	817 447
Compensations tenant lieu de taxes	12				
Quotes-parts	13				
Transferts	14	22 585	21 917	21 876	45 682
Services rendus	15	104 695	79 750	93 747	111 005
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	16	43 657	40 500	60 748	61 811
Autres	17	8 852	4 500	(154 213)	(151 252)
	18	996 797	963 350	839 605	884 693
<b>Investissement</b>					
Taxes	19				
Quotes-parts	20				
Transferts	21	40 000	315 000	331 191	331 191
Autres	22		10 000	29 830	29 830
	23	40 000	325 000	361 021	361 021
	24	1 036 797	1 288 350	1 200 626	1 246 714

*Extrait du rapport financier, page S12*

## Nouvelles en bref

Au cours des derniers mois, le Conseil a adopté plusieurs résolutions dont voici le suivi :

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTMDET)**

Pour faire suite aux résolutions adoptées en décembre dernier, le MTMDETQ a confirmé qu'il ferait d'ici l'été une étude de sécurité routière pour les intersections de la rue des Hêtres et de la rue des Mélèzes avec la route 367. La Ville a demandé d'évaluer la possibilité d'élargir l'accotement afin de mettre en place une voie de décélération pour les résidents ayant à emprunter l'une de ces rues.

Le ministère effectuera aussi un relevé pour réévaluer la capacité des bassins de rétention des eaux de surfaces pour les 3 cours d'eau traversant la 367 (la charge du Lac, les ruisseaux à la hauteur de la rue des Hêtres et de l'ancienne base de plein air 4-Saisons). L'objectif est de réduire le volume de sédiments se rendant au Lac dans ce secteur.

- **BELL et TELUS**

Pour des mesures de sécurité, la Ville a demandé à ces 2 fournisseurs de cellulaires de revoir leur politique afin de permettre à leurs abonnés de profiter d'une couverture téléphonique lorsqu'ils sont sur le territoire de la municipalité en leur donnant accès à l'utilisation de la tour appartenant à Vidéotron et Rogers. Nous avons reçu des réponses favorables des députés et ministres provinciaux et fédéraux. Malheureusement Bell et Telus n'ont même pas daigné donner suite à notre demande, car aucune réglementation ne les oblige à utiliser l'équipement d'un concurrent pour donner accès au service, à leurs abonnés, dans un territoire où leur signal est absent.

Les citoyens du Lac qui désirent obtenir une couverture cellulaire sur notre territoire devront donc faire le bon choix lorsque viendra la période de renouvellement de leur abonnement cellulaire...

- **POSTES CANADA**

Les discussions ont débuté avec Postes Canada afin de revoir la localisation des boîtes postales, le renouvellement des équipements et la disponibilité de cases pour les résidences secondaires. Ce dossier devrait connaître une progression d'ici l'automne prochain.

- **ASSOCIATION NAUTIQUE**

La MRC de Portneuf a octroyé une subvention de 15 000\$ à l'Association nautique pour l'achat d'un nouveau C-15 (canoë de guerre) dans le cadre du programme de fonds de soutien aux projets structurants.

- **AIDE FINANCIÈRE - TABLE DE CONCERTATION DU BASSIN VERSANT**

Le député provincial, monsieur Michel Matte, a octroyé une contribution financière de 1 500 \$ afin soutenir la mise en place de la Table de concertation pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau.

- **JOURNAL LE MARTINET**

Depuis décembre, il est possible pour les résidents de se procurer une copie du journal Le Martinet aux bureaux de la municipalité. Le journal est disponible en tout temps dans le croque-livre situé aux portes de l'Hôtel de Ville.

## • DÉPÔT DE VÊTEMENTS USAGÉS

En juin prochain, la Ressourcerie de Portneuf mettra à la disposition des citoyens un conteneur afin de recueillir des vêtements, jouets, livres et articles de décoration usagés. Cet organisme est un réseau d'entraide qui couvre l'ensemble des comptoirs de la MRC de Portneuf. Le conteneur sera situé sur le stationnement de l'Hôtel de Ville.

*La Ville de Lac-Sergent*

Mars 2018

---

## Rapport du président du Comité consultatif d'urbanisme pour 2017

- Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni à sept (7) reprises en 2017 pour discuter, entre autres des problèmes engendrés par les demandes de permis et l'étude de différents projets de règlements ayant trait à la modification de la réglementation d'urbanisme dont plus particulièrement ceux concernant le Règlement no 315-14 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- Voici le sommaire des permis accordés en 2017 :

Agrandissement - bâtiment principal	3	197 000.00 \$
Aménagement des rives et littoral (ouvrages)	2	2 500.00 \$
Aménagement paysager	2	6 000.00 \$
Captage des eaux souterraines	6	35 000.00 \$
Certificat d'autorisation, plantation et abattages d'arbres	27	- \$
Construction neuve - Bâtiment principal	4	1 036 000.00 \$
Construction neuve - Bâtiment secondaire	12	48 800.00 \$
Démolition, changement d'usage et lotissement	2	- \$
Installations septiques	14	65 500.00 \$
Piscine spa (résidentiel)	4	24 000.00 \$
Remblai / Déblai	5	3 000.00 \$
Rénovation - Réparation	36	274 730.00 \$
<b>Totaux</b>	<b>117</b>	<b>1 692 530.00 \$</b>

Je profite de l'occasion pour remercier le travail et l'implication des membres du comité et plus spécialement celui de M Jean-Marc Robitaille qui a agi avec dévouement à titre de président du C.C.U. pendant de nombreuses années et qui a récemment annoncé son départ.

Le C.C.U. composé de M. Mathieu Fortin, M. Jean Lachance, M. Francis Lacasse accueillera en 2018 un nouveau membre soit M. Jean Rochette et aura à choisir un nouveau président lors de sa prochaine réunion.

*Laurent Langlois*

---

## Info-Travaux

- Un des premiers signes de l'arrivée du printemps et du réchauffement des températures est l'apparition des nids-de-poule et de l'accumulation d'eau sur la chaussée. Compte tenu de l'âge et de l'usure d'une bonne partie du réseau municipal, nous vous demandons de signaler toute problématique à l'inspecteur municipal afin que nous puissions intervenir avec diligence aux situations problématiques.
- Dans le cadre de son programme triennal d'investissement, la Ville a octroyé à l'entreprise P.E. Pageau le contrat pour la réfection :
  - du chemin du Club nautique (la portion entre l'hôtel de ville et la descente à bateaux);
  - du chemin Tour du lac Nord (la section près du 1546 et du 1554);
  - du chemin du Ruisseau et de la partie municipalisée de la rue des Merisiers.

Les travaux auront lieu en début de saison après la période de dégel (mai). Pour ce faire, ces secteurs seront fermés à la circulation et les résidents seront informés des dates de fermeture quelques jours à l'avance.

- Nous rappelons aux citoyens qu'il est **FORTEMENT RECOMMANDÉ DE NE PAS NOURRIR LES CHEVREUILS**. Au cours des deux derniers mois, le ministère des Transports a signalé plus de 14 collisions entre des véhicules et des chevreuils sur la Route 367 à la hauteur de la rue des Hêtres. Le fait de nourrir les chevreuils en hiver dérègle dangereusement le système digestif des bêtes, ce qui menace alors leur capacité de survie. De plus, cette action qui maintient les animaux près des routes, met en péril la sécurité publique en augmentant de façon exponentielle le risque de collision avec des véhicules et accroît la présence des coyotes dans les secteurs habités avec les risques qui y sont associés pour les animaux domestiques. Soyons responsables dans nos gestes afin de préserver la faune et d'assurer la sécurité des personnes.

---

## Programme proactif de l'inspection des installations septiques

- À compter du mois de mai, le programme de vérifications proactives débutera avec l'embauche d'un étudiant en génie civil.
- Ce programme vise la mise à jour de l'ensemble des données de chaque installation pour le système informatique de gestion de la Ville. Il permettra de colliger les données recueillies lors des vérifications physiques sur place afin de pouvoir identifier plus rapidement des problèmes potentiels de fonctionnement.
- Les citoyens doivent s'attendre à voir de façon plus régulière un employé municipal aller prendre certains relevés de leurs installations que ce soit le niveau d'écume des fosses, la performance des champs d'épuration, les inspections par caméra lors des vidanges et autres relevés.
- Toute anomalie constatée sera communiquée au propriétaire. Le but de ce programme est d'exercer une vigilance proactive des installations sur le territoire afin d'assurer la protection de l'eau potable et des eaux du lac.
- Nous comptons sur votre collaboration afin d'aider notre personnel dans l'exécution de leurs tâches tout au long de la période estivale.

## Modification aux réglementations municipales et aux politiques régionales

Voici un bref sommaire des ajouts ou des modifications adoptés par le Conseil de ville au cours des derniers mois concernant la réglementation municipale :

- 347-18 - Tous les **avis publics** sont maintenant affichés uniquement sur le site Internet de la Ville. Cette modification acceptée par la nouvelle législation provinciale permettra des économies de 7 000 \$ à 9 000 \$ par année en plus de réduire les délais de réponse pour les besoins opérationnels de la Ville.
- 350-18 - Un **code d'éthique et de déontologie** de la participation citoyenne a été mis en place pour les bénévoles œuvrant au sein des divers comités de la Ville. Ce code a pour but de clarifier le rôle-conseil de ces comités tout en établissant des règles de conduite claires pour les citoyens qui y participent. Il est essentiel de permettre aux personnes y prenant part de s'impliquer activement dans la communauté, et ce, dans le respect de leurs propres valeurs et de leur intégrité.
- 354-18 - Afin de s'assurer de la rigueur des travaux concernant les nouvelles installations septiques, il est maintenant exigé qu'une entreprise accréditée par la municipalité, différente de celle ayant effectué l'étude de sol, soit responsable de l'émission du **certificat de conformité**. Ce changement qui n'augmente pas les coûts pour les citoyens a pour objectif de réduire les risques reliés à l'émission de certificat de conformité complaisant et d'accroître le respect de la réglementation.
- 355-18 - Après avoir subi de nombreuses révisions, ce règlement pour les **bâtiments secondaires** vient encadrer le nombre et les superficies permises en fonction de la dimension des terrains. Tout en donnant plus de latitude aux citoyens, ces modifications limitent les espaces occupés par ces derniers afin de réduire le déboisement. L'une de celles-ci, adoptée en même temps que ce règlement, permettra aussi l'implantation prochaine d'une garderie en milieu familial sur le territoire.

### Au cours des prochains mois, deux nouveaux changements seront présentés :

- La Ville proposera une modification afin de bonifier les modalités applicables aux quais et de créer une zone de conservation à l'endroit de Lac-Sergent. Ce changement a pour objectif de revoir les normes encadrant l'aménagement des quais afin de minimiser leur impact sur le milieu hydrique et de favoriser une intégration harmonieuse de ces constructions dans l'environnement de notre municipalité.
- La MRC de Portneuf, en collaboration avec le ministère des Transports et la Vélo-piste Jacques-Cartier, adoptera une politique de gestion des interventions à l'intérieur du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf. Cette dernière qui touchera toutes les propriétés limitrophes à la piste fera l'objet d'une séance d'information publique en mai ou juin. Compte tenu de ses impacts, la Ville, non-responsable de cette politique, juge essentiel de s'assurer que tous les propriétaires concernés, dont 56 ont des aménagements qui empiètent sur l'emprise de la Vélo-piste, soient pleinement informés de sa mise en place et de ses implications.

---

## Les Aînés de Portneuf

Au cours des dernières semaines, la Ville a ajouté à son site Internet une page pour la table de concertation des Aînés de Portneuf. Cet organisme a pour objectif de créer un lieu d'échanges pour soutenir les aînés afin qu'ils puissent :

- Être mieux informés;
- Défendre leurs droits;
- Unir leurs voix;
- Faire connaître leurs besoins;
- Participer activement à la réalisation de projets qui les concernent.

Les dernières informations relayées par l'organisme sont mises à jour de façon régulière sur la page du site.

Toutefois, la Ville de Lac-Sergent croit en l'importance d'offrir un milieu sain et agréable aux citoyens. Pour ce faire, il est essentiel de mettre en place un cadre de référence qui guide les décisions du conseil municipal et de ses gestionnaires.

Afin de mieux structurer les actions en faveur des familles et des aînés et d'assurer une plus grande cohérence des interventions qui ont un impact sur ces personnes, il devient essentiel de développer une politique de la famille et des aînés.

Cet outil, implanté dans la majorité des municipalités, favorise la poursuite du développement d'un réflexe « famille et aînés » tant dans l'élaboration de projets particuliers que dans la dispensation des services municipaux. Cette politique fait en sorte que les organismes concernés et les citoyens touchés par le bien-être des familles et des aînés s'impliquent de façon concertée afin de leur offrir un milieu de vie qui soit sain et agréable.

Comment est-elle implantée ? Cette nouvelle politique porte sur quatre grands axes :

- Services et qualité de vie (services municipaux, transport, logement, aménagement public, sécurité publique, sport, loisirs et culture);
- Vie familiale et participation sociale;
- Saines habitudes de vie;
- Information et communication.

En 2018, nous prévoyons mettre en place un groupe de travail pour élaborer cette politique. Si vous avez des idées que la municipalité devrait considérer et que vous désirez vous impliquer, nous vous invitons à soumettre vos coordonnées aux bureaux de la Ville ou par courriel à [lac-sergent@derytele.com](mailto:lac-sergent@derytele.com) . Nous prévoyons le début des travaux de l'équipe dès l'automne prochain.

**Association Pour la Protection de l'Environnement du Lac Sergent**

Site Internet : [www.appels.ca](http://www.appels.ca)

<https://www.facebook.com/Appels-1023823697769451/>

14 mars 2018. - À l'aube d'une nouvelle saison estivale qui commence, L'APPELS désire vous faire part du programme d'activités pour 2018. Cette année sera également importante pour notre avenir collectif. En effet, la Ville de Lac-Sergent a fait connaître récemment son plan pour le remplacement de nos installations septiques individuelles. De plus, les travaux de la Table de concertation convoquée par la CAPSA, suivant le mandat confié par la Ville, vont débiter le 24 mars afin d'établir pour juillet 2018, un nouveau Plan d'action environnemental concernant le lac Sergent.

L'APPELS entend suivre le premier dossier de très près et participer activement aux travaux de la Table de concertation afin de faire valoir nos préoccupations, Par ailleurs, nous sommes intervenus pour formuler nos observations concernant deux projets de règlement présentés au Conseil le 15 janvier dernier, concernant l'un, la construction de nouvelles installations septiques, et l'autre, leur entretien.

Nous entendons continuer notre surveillance des eaux du lac Sergent selon le programme RSVL et faire le suivi de l'état d'anoxie, une condition qui favorise le relargage des riches réserves de phosphores des sédiments. Toutes nos données, y incluant celles accumulées depuis plusieurs années, seront transférées prochainement sur une plateforme ENKI, accessible à tous et en temps réel, permettant de visualiser rapidement l'état de notre lac. Cependant, faute de soutien financier de la Ville, nous ne nous occuperons plus des problèmes d'insalubrité.

Nous collaborerons avec la Ville pour la sensibilisation des citoyens à la circulation des bateaux et des bonnes pratiques afin de minimiser l'érosion des rives et la remise en suspension des sédiments chargés de phosphore dans la colonne d'eau et le fauchage des plantes aquatiques envahissantes qui le propage. Par contre, en absence de soutien financier pour la présente année, nous avons dû augmenter notre cotisation annuelle, à 10 \$ par personne.

Nous profitons également de l'occasion pour vous remercier de votre appui et de votre intérêt relativement à l'APPELS, sa mission et à ses actions.

*Denis Racine, Président*

**Précisions du Conseil de ville**

En novembre dernier, suite à une demande de subvention présentée par l'APPELS, la Ville a indiqué qu'elle reportait à plus tard dans l'année sa décision concernant l'octroi de celle-ci. **En effet, les états financiers de l'APPELS indiquaient un bilan positif de plus de 9 000 \$**, ce qui excédait les montants requis pour couvrir les activités prévues en 2018. Compte tenu du nombre restreint de membres actifs (environ 30 cartes en 2017) et de certaines démarches soutenues par l'APPELS pour l'obtention des données relatives aux propriétés des citoyens qui risquent d'entraîner des frais juridiques pour la Ville, le Conseil préfère connaître les priorités de la table de concertation et le dénouement de ces dossiers avant de prendre une décision. Nous rappelons que le budget de financement de l'APPELS provient à plus de 90% de la subvention municipale.

## Le Comité de la Chapelle

Ce comité, créé en novembre dernier, a comme mission de soumettre et d'évaluer diverses possibilités afin de dynamiser la Chapelle et son parc en leur définissant une vocation communautaire. Plusieurs rencontres ont eu lieu et déjà les idées foisonnent et des projets sont sur la table pour 2018.

Pour souligner le début de la période estivale, il nous fait plaisir de vous inviter, **SAMEDI LE 23 JUIN** prochain, à la réalisation d'une première activité d'appropriation des lieux, **une journée ARTS & MUSIQUE qui débutera à 12h.**

Vous trouverez plus bas une affiche vous donnant toute l'information nécessaire et sur laquelle vous y verrez une œuvre magnifique dont l'auteur est le vitrailliste Serge Fortin, résident de Lac-Sergent.

**Lors de ce premier événement culturel, les membres du comité invitent les artistes locaux à exercer leur talent devant le public tout exposant gratuitement leurs œuvres.** Nous voulons, par cette activité, offrir une visibilité aux artistes talentueux du Lac en permettant aux résidents de les découvrir, car, **le Lac-Sergent est aussi un lieu de villégiature inspirant et paisible où se côtoient l'art et la nature.**

Afin de nous aider à bien planifier l'événement, nous demandons aux personnes intéressées à exposer leurs œuvres de soumettre leurs coordonnées et leur champ d'intérêt, le plus tôt possible, par courriel à : [pascalcothet@gmail.com](mailto:pascalcothet@gmail.com)

**En soirée, il y aura un spectacle où Gaétan Leclerc, neveu de Félix, interprétera les chansons de son oncle à 19h30 à la Chapelle.** Les billets du spectacle sont en vente à l'Hôtel de Ville.

Pour clore cette belle journée, **un feu d'artifice spectaculaire aura lieu vers 22h au Club Nautique.** En cas de pluie, seule cette activité sera reportée au lendemain.

*Pascal Cothet*

Président du Comité de la Chapelle

## Vente de bancs de la Chapelle

Dans le cadre des activités de réaménagement d'une partie de la Chapelle et afin de créer un espace d'utilisation communautaire, la Ville doit se départir d'une trentaine de bancs.



Nous désirons que nos citoyens intéressés d'en obtenir aient le premier choix avant qu'ils ne soient offerts sur le marché.

Les prix ont été fixés à 150 \$ pour un banc de 5 pieds et à 100 \$ pour celui de 9 pieds. Les profits de la vente serviront au financement de l'aménagement du parc et de



la Chapelle.

Les résidents intéressés doivent communiquer par courriel à l'adresse suivante : [lac-sergent@derytele.com](mailto:lac-sergent@derytele.com) d'ici le 1<sup>er</sup> mai, en indiquant le modèle désiré, ou par téléphone au (418) 875-4854. Advenant le cas où la demande excède la quantité disponible, un tirage aura lieu afin de déterminer les éventuels acquéreurs. Les acheteurs devront payer et ramasser les bancs avant le 20 mai 2018, faute de quoi ils seront offerts à un autre acquéreur potentiel.

## Association nautique de Lac Sergent- Mot de la commodore

Bonjour à vous tous,

Je profite de ce numéro du Jaseur pour vous informer que toute l'équipe de l'association nautique redouble présentement d'efforts à se préparer à la prochaine saison estivale qui arrive à grands pas, et pouvoir ainsi vous offrir une variété d'activités pour nos jeunes et moins jeunes.

Comme par les années passées, l'Association offrira un camp de jour pour les enfants de cinq à quinze ans, animé par des moniteurs dynamiques sur le site enchanteur du club nautique, tout en incluant un service de garde pour ceux qui le désirent.

Aussi, pour les enfants qui veulent pratiquer un merveilleux sport olympique, l'Association offre également l'opportunité de pratiquer le canoë-kayak, via son club de canotage qui a fait au cours des temps, la renommée du lac Sergent. Cette année, le club offrira trois volets : Découverte, Compétition et Maîtres. Le volet découverte vise les enfants qui veulent s'initier à ce sport sans toutefois s'engager au niveau compétitif, le volet compétition qui permet aux jeunes de compétitionner tant au niveau régional provincial et canadien et le volet maître pour les moins jeunes qui veulent vivre une expérience sportive nouvelle ou encore poursuivre la pratique de ce sport.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités d'inscription sur le site de l' Association nautique Lac Sergent.

Par ailleurs, l'Association organise aussi des activités-bénéfices et sociales qui constituent des opportunités uniques de se rencontrer, de tisser des liens et surtout de nous encourager. À cet égard, un Info-Club avec le calendrier de toutes nos activités pour la prochaine saison sera distribué à chaque résidence en début d'été.

Au nom de tous les membres bénévoles de l'association nautique nous tenons à remercier le maire Yves Bédard, le conseiller Jean Leclerc, responsable des loisirs et tous nos commanditaires pour leur support et leur collaboration.

Votre association espère un bel été en votre compagnie.

Julie Laforest, commodore et toute son équipe

\*Nous vous invitons à nous encourager à une première activité-bénéfice les 21 et 22 avril prochain au Super C de Ville Ste-Catherine. Nos athlètes à cette occasion se feront un plaisir d'emballer vos provisions et les dons recueillis serviront à l'achat de nouvelles rames.

---

## Rampe de mise à l'eau et carte d'accès

Avant le début de la prochaine saison, la Ville procédera à certaines modifications du système de contrôle d'accès à la rampe de mise à l'eau. Les modifications effectuées permettront l'intégration du contrôle des accès et du système de surveillance à celui de l'Hôtel de Ville.

Suite à ces modifications, tous les détenteurs de permis possédant une carte magnétique devront obligatoirement se présenter aux bureaux de la Ville, en début de saison, afin de faire réactiver leur carte.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler aux détenteurs de carte magnétique qu'ils doivent refermer en tout temps les barrières après avoir utilisé la rampe de mise à l'eau. En 2017, le rapport d'utilisation nous indiquait de nombreuses anomalies au niveau de l'utilisation de la rampe d'accès qui auraient pu facilement être solutionnées si les consignes avaient été respectées par les utilisateurs autorisés.

*Ville de Lac-Sergent*

**Janvier**

D	L	M	J	V	S
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30
	31				

**Février**

D	L	M	J	V	S
			1	2	3
	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28
	29	30			

**Mars**

D	L	M	J	V	S
			1	2	3
	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28
	29	30	31		

**Avril**

D	L	M	J	V	S
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30
	31				

**Mai**

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29
	30	31			

**Juin**

D	L	M	J	V	S
			1	2	3
	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28
	29	30			

**Juillet**

D	L	M	J	V	S
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30
	31				

**Août**

D	L	M	J	V	S
			1	2	3
	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28
	29	30	31		

**Septembre**

D	L	M	J	V	S
					1
	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	

**Octobre**

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29
	30	31			

**Novembre**

D	L	M	J	V	S
			1	2	3
	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28
	29	30			

**Décembre**

D	L	M	J	V	S
					1
	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31



**DÉVELOPPEZ**  
ÉCOCENTRE  
RÉPARTONS A  
LA SOURCE  
REBIANO  
RECYCLAGE  
RKGMRP  
HERBICICLAGE  
VALORISATION  
COMPOSTAGE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
LE BON REFLEXE!

[laregieverte.ca](http://laregieverte.ca)

Tél. : 418 876-2714

Sans frais : 1 866 760-2714

Sapins de Noël

Herbes et feuilles

Déchets

Matières recyclables

Matières organiques

Encoubrants (gros rebuts)

**NOTES IMPORTANTES :**

La collecte des déchets du 2 janvier est reportée au 4 janvier.

La collecte des matières recyclables du 25 décembre est reportée au 26 décembre.

LA MUNICIPALITÉ DE  
LAC-SERGENT PRÉSENTE  
UN ÉVÉNEMENT  
HAUT EN COULEUR ET  
EN MUSIQUE

À LA CHAPELLE  
(CHEMIN DE LA CHAPELLE, G0A 2J0)

*La journée*

ARTS & MUSIQUE



**SAMEDI 23 JUIN 2018**



De 12 h à 17 h  
Artistes locaux à l'œuvre  
et exposition.  
Bar café/jus et grignotines

Animation pour  
les enfants

*Stationnement  
à la chapelle  
et à l'hôtel de ville*

Dès 19 h 30 dans la chapelle  
**GAÉTAN LECLERC**  
chante Félix

BILLET SPECTACLE :  
ENFANT GRATUIT / ADULTE 10 \$

22 h: Feu d'artifice  
au Club nautique